

# COMMUNE DE SOUFFLENHEIM

Soufflenheim, le 7 février 2019

## INVITATION

des membres du Conseil Municipal à une séance ordinaire qui se tiendra le

**MERCREDI 13 février 2019 à 19,30 heures**

dans la salle des séances de la Mairie

### Ordre Du Jour :

*Le Conseil Municipal sera amené à désigner le secrétaire de séance.*

1. *Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018.*
2. *Programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux pour 2019 - Forêt communale de Soufflenheim :*

Le Conseil Municipal est appelé à adopter le programme des travaux d'exploitation (avec état prévisionnel des coupes) ainsi que le programme des travaux patrimoniaux (travaux sylvicoles, de maintenance et d'infrastructure) concernant la forêt communale de Soufflenheim pour l'exercice 2019. Le programme sera présenté en détail lors de la séance par M. KREBS Guy, agent patrimonial de l'ONF chargé de la forêt communale. Voir annexe n° 1 : les programmes précités.
3. *Approbation de l'état d'assiette des coupes 2020 en vue de la prochaine campagne de martelage en forêt communale de Soufflenheim :*

L'Office National des Forêts (ONF) vient de transmettre l'état d'assiette des coupes qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage en forêt communale. Cet état est élaboré en application de l'aménagement forestier, qui prévoit les parcelles à marteler annuellement dans les groupes d'amélioration et les surfaces à régénérer et volumes prévisionnels pour les groupes de régénération. Des modifications du programme prévu par l'aménagement peuvent cependant être prévues (annulation, ajournement ou anticipation), compte-tenu de l'état du peuplement ou sur demande du propriétaire. L'état sera présenté en détail lors de la séance par M. KREBS Guy, agent patrimonial de l'ONF chargé de la forêt communale.

L'article 12 de la « charte de la forêt communale » cosignée par l'ONF et les représentants des communes forestières prévoit que les propositions d'état d'assiette soient approuvées par le Conseil Municipal. L'état prévisionnel est joint en annexe n° 2.
4. *Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2018 du Budget Annexe de la Forêt :*

Voir le projet de Compte Administratif et une note de synthèse joints en annexe n° 3. Ils sont également consultables ou téléchargeables sur la plateforme « Zeendoc ». La synthèse sera publiée sur le site internet de la Commune lorsque le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe de la Forêt aura été voté par le Conseil Municipal.
5. *Budget Annexe de la Forêt – Affectation des résultats de l'exercice 2018 :*

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat constaté au Compte Administratif 2018 du Budget Annexe de la Forêt comme suit :

**Résultats constatés**

|  |                         |
|--|-------------------------|
| Excédent de fonctionnement de l'exercice                 | 89 373,39 €uros         |
| Excédent de fonctionnement reporté                       | 205 309,82 €uros        |
| <b>Excédent de fonctionnement de clôture 2018</b>        | <b>294 683,21 €uros</b> |
| Excédent/déficit d'investissement de l'exercice          | 0,00 €uros              |
| Excédent/déficit d'investissement reporté                | 0,00 €uros              |
| <b>Excédent/déficit d'investissement de clôture 2018</b> | <b>0,00 €uros</b>       |
| <b>Excédent de clôture cumulé</b>                        | <b>294 683,21 €uros</b> |

**Propositions d'affectations**

| Section        | Imputation |   | Sens de l'écriture | Montant en €uros  |
|----------------|------------|---|--------------------|-------------------|
|                | Article    | Libellé                                   |                    |                   |
| Fonctionnement | 002        | Excédent de fonctionnement reporté        | Recette            | 294 683,21        |
| Investissement | 001        | Excédent/déficit d'investissement reporté | -                  | 0,00              |
|                | 1068       | Excédent capitalisé                       | -                  | 0,00              |
|                |            |   |                    | <b>294 683,21</b> |

**6. Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2018 du Budget Principal de la Commune :**

Voir le projet de Compte Administratif et la note de synthèse joints en annexe n° 4. Ils sont également consultables ou téléchargeables sur la plateforme « Zeendoc ». La synthèse sera publiée sur le site internet de la Commune lorsque le Compte Administratif 2018 du Budget Principal de la Commune aura été voté par le Conseil Municipal.

**7. Budget Principal de la Commune – Affectation des résultats de l'exercice 2018 :**

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat constaté au Compte Administratif 2018 du Budget Principal de la Commune comme suit :

**Résultats constatés**

|   |                         |
|---|-------------------------|
| Excédent de fonctionnement de l'exercice          | 85 203,41 €uros         |
| Excédent de fonctionnement reporté                | 223 343,73 €uros        |
| <b>Excédent de fonctionnement de clôture 2018</b> | <b>308 547,14 €uros</b> |
| Excédent d'investissement de l'exercice           | 438 366,12 €uros        |
| Déficit d'investissement reporté                  | -458 518,04 €uros       |
| <b>Déficit d'investissement de clôture 2018</b>   | <b>-20 151,92 €uros</b> |
| <b>Excédent de clôture cumulé</b>                 | <b>288 395,22 €uros</b> |

**Propositions d'affectations**

| Section        | Imputation |                                    | Sens de l'écriture | Montant en €uros  |
|----------------|------------|------------------------------------|--------------------|-------------------|
|                | Article    | Libellé                            |                    |                   |
| Fonctionnement | 002        | Excédent de fonctionnement reporté | Recette            | 88 212,98         |
| Investissement | 001        | Déficit d'investissement reporté   | Dépense            | -20 151,92        |
|                | 1068       | Excédent capitalisé                | Recette            | 220 334,16        |
|                |            |                                    |                    | <b>288 395,22</b> |

**8. Avis sur la demande d'autorisation environnementale présentée par le SDEA pour le projet de construction de la Station de Traitement des Eaux Usées de Sessenheim :**

Conformément à l'article R.181-38 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale présentée par le SDEA pour le projet de construction de la Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) de Sessenheim et les travaux de pose de canalisation de transfert entre les communes de Soufflenheim, Sessenheim et Stattmatten. Cette demande sera soumise à une enquête publique qui se déroulera du 11 février 2019 au 15 mars 2019 inclus, en Mairie de Sessenheim, siège de l'enquête publique.

Voir en annexe n° 5 : l'arrêté préfectoral en date du 18 janvier 2019 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique et l'avis d'enquête publique.

**9. Avis sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal arrêté :**

Le Conseil Communautaire a, par délibération du 28 janvier 2019, arrêté le projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Conformément aux articles L153-15 et R153-5 du Code de l'Urbanisme, notre Conseil Municipal est amené à délibérer pour donner un avis sur ce projet dans les 3 mois à compter de l'arrêt du PLUi.

Tous les documents relatifs à ce projet sont consultables en Mairie aux horaires d'ouverture des bureaux.

Voir en annexe n° 6 : le courrier en date du Président de la Communauté de Communes en date du 30 janvier 2019, la délibération du Conseil Communautaire du 28 janvier 2019 et la note explicative des évolutions apportées au PLUi.

**10. Avis sur le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage 2019-2024 :**

Par courrier en date du 14 décembre 2018, le Préfet du Bas-Rhin et le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin sollicitent l'avis du Conseil Municipal dans le cadre de la consultation officielle des EPCI et communes concernées par le projet de Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV) pour la période 2019-2024.

Toutes les explications sont contenues dans le courrier du Préfet et du Président du Conseil Départemental en date du 14 décembre 2018 joint en annexe n° 7. En raison de son volume important le SDAGV est consultable et/ou téléchargeable sur la plateforme « Zeendoc ».

**11. Acquisition de la Rue de l'Etang appartenant à M. et Mme WOLFF Georges à l'€uro symbolique :**

La Commune aurait la possibilité d'acquérir à l'€uro symbolique la Rue de l'Etang qui était privée jusqu'à présent et qui appartient à M. et Mme WOLFF Georges demeurant à Soufflenheim, 18 rue de l'Etang. La rue en question est cadastrée en section 12, parcelle n° 31, d'une superficie de 11,20 ares et sera intégrée au domaine public communal.

Le Conseil Municipal est appelé à prendre une décision sachant que les frais de notaire seront à la charge de la Commune et devront être prévus lors de l'établissement du Budget Primitif 2019.

Voir en annexe n° 8 : l'accord de cession et le plan de situation.

**12. Renouvellement du conventionnement de gestion de la fourrière animale avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau et la SPA-SFA de Haguenau :**

La convention de gestion de la fourrière animale qui lie actuellement notre Commune à la Société Protectrice des Animaux de Haguenau et environs – Section Fourrière Animale (SPA-SFA) et à la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) est arrivée à échéance le 31 décembre 2018.

Afin de continuer à bénéficier des prestations de fourrière animale, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter une nouvelle convention de gestion du service public de fourrière animale avec la CAH et la SPA-SFA pour une durée de 7 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2025. Les principales dispositions de la convention actuelle ont été maintenues, seule la participation financière a augmentée de 0,40 à 0,85 € par habitant et par an.

Vous trouverez en annexe n° 9 : le courrier de la CAH en date du 17 décembre 2018, le projet de délibération ainsi que le projet de convention.

**13. Adhésion à la convention de participation du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le risque santé :**

Par délibération n° 057/2018 en date du 12 juillet 2018, le Conseil Municipal avait décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque santé complémentaire que le Centre de Gestion allait engager. Suite à cette procédure, le Centre de Gestion a retenu MUT'EST comme prestataire pour le risque santé. La procédure d'adhésion définitive à cette convention de participation nous impose de saisir une seconde fois le Comité Technique en précisant le montant définitif de la participation financière de la Commune et de redélibérer à la suite de cet avis.

Le Comité Technique s'est réuni le 20 décembre 2018 et a donné un avis favorable à notre projet de délibération.

Voir en annexe n° 10 : le projet de délibération.

**14. Création d'un poste d'adjoint technique contractuel pour accroissement temporaire d'activité :**

Considérant que la fin du contrat de M. BONN Roger, adjoint technique, est prévue le 30 avril 2019, il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique contractuel pour accroissement temporaire d'activité à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 pour une durée d'un an.

Cet emploi sera rémunéré sur la base des indices brut 348, majoré 326, afférents au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique.

**15. Création de six postes d'adjoint technique contractuel pour accroissement saisonnier d'activité :**

Cette année, il est proposé la création de six postes d'adjoint technique contractuel pour accroissement saisonnier d'activité afin de seconder les ouvriers communaux durant les vacances d'été, notamment pour les travaux d'entretien des espaces verts et l'arrosage.

Les recrutements pourraient se faire au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique contractuel, indice brut 348, indice majoré 326, pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

**16. Transfert du solde du compte de l'Office de Tourisme Syndicat d'Initiative de Soufflenheim au profit de la Commune :**

Suite au transfert de l'Office de Tourisme de Soufflenheim à l'EPIC créé par la Communauté de Communes du Pays Rhénan qui est désormais chargé du fonctionnement des Offices de Tourisme du Pays Rhénan, l'Office de Tourisme Syndicat d'Initiative de Soufflenheim a été dissolu. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer afin que la Commune puisse récupérer le solde du compte de cette association, soit un montant de 11.733,44 €.

Il est proposé de reverser le montant sous forme de subvention à l'OMACLS. En cas d'accord, ladite subvention sera prévue au Budget Primitif 2019.

**17. Publication de la liste des marchés publics conclus en 2018 :**

En application de l'article 133 du Code des Marchés Publics relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les personnes publiques, vous trouverez en annexe n° 11 : le listing des marchés publics conclus en 2018.

**18. Divers :**

Le Conseil Municipal est informé que depuis la dernière séance, les marchés suivants ont été passés selon la procédure adaptée :

| Date du marché | Entreprise retenue             | Objet du marché   | Montant du marché en € TTC |
|----------------|--------------------------------|---|----------------------------|
| 14/12/2018     | TP KLEIN - Herrlisheim         | Accord-cadre de travaux d'entretien de voirie - Lot 1 : travaux publics | 37 618,68                  |
| 16/01/2019     | ENTECH SARL - Bulgneville (88) | Acquisition d'un désherbeur à vapeur d'eau                              | 29 809,92                  |

*Signé :*  
Le Maire,  
Camille SCHEYDECKER.